

# LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

## A LA FORMATION INFIRMIERE P 56

**ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020**

Formateurs groupe de compétences A	Formateurs groupe de compétences B
BRUNET Isabelle CAPONI Géraldine CONVERT Sandrine MOREAU Agnès PELISSIER David ROWINSKI Pascale.	CHATAGNON Anne DELOLME Véronique GAUDENZ Sylvie HILAIRE Didier PENARANDA Antoinette VOLOZAN Delphine

Formateurs groupe de compétences C
FIASSON Valérie GOUTALAND Dominique PICHON-GALLAND Monique RANCHON CLEMENT Nathalie ROMEUF Nelly ROTELLINI-LÉFEVRE Jocelyne

**Formateurs assurant des missions de coordination :** BARBIER Michèle, COTTE Nadine, FUENTES Pascale, VIDAL Cyril

**Secrétariat :** KREBS Juliette

**Directrice :** BERTHET Brigitte

**Cadres supérieurs de santé :** Anne JOACHIM et Hayet ACHFARI

## Table des matières

GLOSSAIRE .....	4
Préambule.....	5
Introduction .....	6
Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne.....	7
Le CHU de St Etienne .....	7
Les formations du campus paramédical.....	7
La formation des infirmiers .....	7
La formation des ambulanciers .....	8
La formation des cadres de santé .....	8
Le référentiel métier .....	9
Le métier d'infirmier .....	9
Définition du métier d'infirmier .....	9
Activités et compétences professionnelles infirmières.....	11
Le référentiel de formation.....	12
Organisation de la formation dans l'Institut du CHU de Saint-Etienne.....	12
Le cadre réglementaire .....	12
Les instances décisionnaires – Gouvernance des Instituts.....	14
Le projet de formation, les orientations pédagogiques .....	17
A l'institut.....	17
En stage.....	18
Les principes fondateurs de la formation.....	18
<i>La réflexivité</i> .....	19
La place du port folio de l'étudiant .....	21
Le référentiel de certification .....	28
La validation des compétences .....	28
L'attribution des ECTS .....	31
Les sessions de rattrapages.....	31
Le diplôme d'Etat et le grade licence.....	32
Organisation de la formation -Promotion 56 .....	33
Année scolaire 2019-2020.....	33
Les moyens mis en œuvre pour atteindre les orientations pédagogiques de la première année....	33
Organisation générale de l'année.....	34
Suivi pédagogique individuel .....	35
Rencontres entre étudiants, équipe pédagogique et/ou direction .....	35

Points – communication .....	35
Temps de régulation.....	35
Bilan de l'année de formation .....	36
Analyse de vécu de stage - analyse collective des situations de stage .....	36
ANNEXES.....	37
Répartition des UE par compétences et par semestre pour chaque groupe de référents de compétences et la coordination. ....	39
Annexe 2-procédure concernant l'affectation des stages en formation infirmière (extrait) .....	40
Annexe N°2.1 : Demande de changement de lieu de stage- RECTO .....	42
Annexe N°2.1 : Demande de changement de lieu stage dans le cas d'une permutation VERSO	43
Annexe N°2.2 : Demande de changement de type de stage .....	44
Annexe 3 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 1 (Tableau Prévisionnel non contractuel) .....	45
Annexe 4 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 2 (Tableau) .....	47
Annexe 5 : Structure d'année .....	49

# GLOSSAIRE

BDE : bureau des étudiants

AVS ACSS : analyse de vécu de stage- analyse collective de situations de stage

CAC : Commission d'attribution des ECTS

CESU : Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences

CM : cours magistral

CHU : Centre hospitalier universitaire

DEI : Diplôme d'état infirmier

Discipline : Précision quant à l'activité de soins des stages en SCD : médecine, chirurgie, réanimation, etc...

DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, santé, cohésion sociale

ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System

GREC : formateur groupe de référence en compétences

ICOGI : instance compétente pour les orientations générales de l'institut

IFAS : Institut de Formation d'Aides-Soignants

IFSI : institut de Formation en soins infirmiers

IFA : Institut de Formation ambulanciers

IFCS : Institut de Formation des Cadres de Santé

Potentiel : Ensemble des lieux de stage disponibles par période de stage et par promotion.

SPI : suivi personnel individuel

SSD : section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

SSPI : section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

SVE : section relative à la vie étudiante

TD : travaux dirigés

Types de stage :

- SCD : Soins de Courte Durée
- SMPSY : Soins en Santé Mentale et en Psychiatrie
- SLD : Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation
- SICLV : Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux de Vie

UE : Unité d'enseignement

UJM : Université Jean Monnet – Saint-Etienne

# Préambule

Un livret d'accompagnement<sup>1</sup> à la formation a été mis en place, pour les étudiants infirmiers du CHU de St Etienne depuis 6 ans. Il est proposé aux élèves ambulanciers depuis l'année 2017-2018.

Cet outil est à votre intention, étudiants et élèves. C'est un support de communication entre vous et l'équipe pédagogique. Il se veut évolutif, il est donc à compléter, réajuster... Ainsi, grâce à l'évaluation que vous en ferez, l'équipe pédagogique poursuivra le développement et l'élaboration de ce document interactif.

Il présente le contexte de la formation et les orientations pédagogiques. La présentation de ces informations a pour objectif de vous permettre de mieux cerner les attendus et l'organisation de votre formation à l'IFSI du CHU de St Etienne. En début de deuxième et troisième année, il est complété pour vous présenter les particularités et l'organisation de l'année.

En l'utilisant au quotidien, il sera pour vous un outil au service de vos apprentissages.

Brigitte BERTHET  
Coordonnatrice des Instituts de  
Formation  
CHU de St Etienne

---

<sup>1</sup> Ce livret est le résultat d'une réflexion conduite en équipe pédagogique, entre 2011 et 2013, animée par Michel VIAL, Professeur en Sciences de l'éducation de l'Université Aix-Marseille. Cette réflexion est à l'initiative d'André ROUSSET (directeur des instituts de 2007 à 2016).

# Introduction

Nous avons construit ce livret d'accompagnement à la formation pour qu'il devienne un outil partagé, commun et qu'il serve d'interface entre vous, étudiants, le personnel de l'IFSI et les professionnels qui participent à la formation.

Ce livret d'accompagnement à la formation doit vous permettre de vous repérer dans l'ensemble des ressources proposées par l'institut de formation du CHU de Saint- Etienne et d'identifier les exigences à respecter.

Il obéit à trois critères :

1. Il dit la particularité de l'IFSI du CHU, il communique les priorités, les orientations choisies et les moyens mis en œuvre pour les réaliser : le sens des études.
2. C'est un document où sont rassemblés et signalés les éléments du cadre légal de la formation : les règles de fonctionnement à connaître.
3. Il permet le dialogue, il est donc révisable, il n'est pas écrit dans le marbre. Il devient légitime parce qu'il est discutable et évolutif. L'équipe pédagogique prend en compte les bilans réalisés avec les étudiants, l'évolution de la réglementation et du contexte.

Il est attendu que vous n'hésitez pas à demander des éclaircissements, à faire part de vos questionnements.

# Présentation des Instituts de Formation du CHU de Saint-Etienne

## Le CHU de St Etienne

Le CHU de St Etienne est la plus grande structure de soins de la Loire et une des trois plus grandes de Rhône Alpes.

7552 personnes y sont salariées (chiffres 2018) dont près de 4000 paramédicaux : soignants, éducatifs et enseignants. En hospitalisation, 1819 lits et places permettent d'accueillir les patients dans des services de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation, soins de longue durée.

Les 60 services hospitaliers et 14 pôles d'activités médicales et médicotechniques sont répartis sur 3 sites : Hôpital Nord, Hôpital Bellevue, Hôpital de la Charité.

## Les formations du campus paramédical

Le CHU, avec le campus paramédical, a une place importante dans la formation de soignants non médicaux en particulier pour le Sud Loire et le Nord de la Haute Loire. Trois formations diplômantes sont proposées sur le site de Bellevue, le campus paramédical intègre également le CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences).

### La formation des infirmiers

Le 2 octobre 1963, une école d'infirmières ouvre au Centre Hospitalier de Saint-Etienne pour pallier le manque de professionnels formés. En effet, sur les 64 infirmiers diplômés issus en 1962 de l'école d'infirmières de la Croix Rouge, seulement 14 ont demandé un emploi au Centre Hospitalier de Saint-Etienne.

Cette école est implantée au 3<sup>ème</sup> étage du pavillon de Pneumo-Phtisiologie de l'Hôpital Bellevue (ancienne Faculté de Médecine) et bénéficie d'un agrément pour 20 à 25 élèves. Le 1er septembre 1978, l'école intègre le pavillon 54, à l'Hôpital Bellevue.

Pendant plusieurs années, deux écoles d'infirmiers de secteur psychiatrique ont existé à Saint-Etienne, l'une à l'Hôpital Bellevue, l'autre à l'Hôpital Saint-Jean-Bonnefonds.

Cette école est devenue en 1992, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Cet établissement a pris de l'ampleur et s'est inscrit dans la durée : il accueille en 2019, la 56<sup>ème</sup> promotion avec 122 étudiants infirmiers.

## La formation des ambulanciers

Fin 1977, l'école d'ambulanciers est créée.

Soixante-quatre promotions ont été formées par l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) du CHU. La formation dure 5 mois.

En 2006, une formation de 2 semaines pour les auxiliaires ambulanciers a été initiée. Deux sessions de 24 stagiaires sont organisées par an.

En septembre 2012, l'IFA a intégré le pavillon 54 à l'Hôpital Bellevue et accueille, cette année, deux promotions, dont celle de septembre, de 22 élèves.

Ces deux formations sont accueillies au pavillon 54 à l'Hôpital Bellevue, ce qui favorise la connaissance entre étudiants<sup>2</sup> et élèves.

## La formation des cadres de santé

L'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) forme en une année scolaire des professionnels de santé qui ont au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans une des 13 professions paramédicales de niveau III ou II<sup>3</sup> pour leur permettre d'obtenir le diplôme de cadre de santé.

Les cadres de santé exercent soit en tant que cadre dans une unité de soins, soit en tant que cadre formateur dans un institut de formation.

Depuis 2002 sur le site de technopole, l'IFCS a déménagé en Mai 2016 pour intégrer le pavillon 16, sur le site de Bellevue. L'IFCS accueille en 2019 la 41<sup>ème</sup> promotion, constituée de 42 étudiants.

Depuis 2016, la direction des instituts de formation du CHU de Saint Etienne et de celle des instituts de l'Hôpital du Gier (HDG) est commune. L'ensemble des deux instituts proposent donc sur le site de Saint Chamond, en plus, des formations citées ci-dessus :

- une formation infirmière de 65 étudiants,
- une formation aide-soignante regroupant les 2 IFAS (CHU et HDG) avec 96 élèves.

---

<sup>2</sup> Lire indifféremment étudiant/élève

<sup>3</sup> Niveau établi par la nomenclature nationale des niveaux de formation, mise en place en 1969 par la Commission statistique nationale

# Le référentiel métier

Le référentiel métier est un ensemble de repères opérationnels liés au poste de travail. Il veut distinguer les tâches, les missions et les compétences de bases exercées et attendues d'un professionnel qualifié dans un secteur d'emploi défini, en réponse à des besoins sociaux. Il comporte toutes les règles qui organisent le métier et la responsabilité du professionnel en exercice.

## Le métier d'infirmier

### Définition du métier d'infirmier

L'infirmier est un professionnel soignant qui donne habituellement des soins infirmiers en application du rôle propre qui lui est dévolu ou sur prescription médicale.

Il évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements.

L'infirmier dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé ; il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. L'infirmier intervient dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. (Code de la santé publique - Article R4311-1)<sup>4</sup>

*« Les métiers dits « paramédicaux », qui en réalité sont appelés « auxiliaires médicaux » dans le code de la santé publique, font partie de ce qu'il convient d'appeler des « professions réglementées ». Une profession réglementée est décrite en ces termes par la directive européenne de 2005 : « activité ou ensemble d'activités professionnelles dont l'accès, l'exercice ou une des modalités d'exercice, est subordonnée directement ou indirectement, en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives, à la possession de qualifications professionnelles déterminées ; l'utilisation d'un titre professionnel limitée par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives aux détenteurs d'une qualification professionnelle donnée constitue notamment une modalité d'exercice.*

*En France, ces professions se définissent, sur le plan juridique, en relation avec les métiers médicaux, position qui leur confère à la fois une légitimité et une fonction spécifique dans le domaine de la santé, mais qui, sur le plan de la reconnaissance sociale et professionnelle, les oblige à se démarquer pour se sentir mieux exister. » (Coudray et Gay, 2009)<sup>5</sup>*

<sup>4</sup> Code de la santé publique - Article L4311-1. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000034079701&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20170523>

<sup>5</sup> Coudray, M.-A. et Gay, C. (2009). *Le défi des compétences : comprendre et mettre en œuvre la réforme des études infirmières*. Paris : Elsevier Masson.

Le métier d'infirmier est un métier réglementé. Il faut être détenteur du diplôme d'Etat, être inscrit à l'Ordre national des Infirmiers et être enregistré sur le fichier ADELI pour avoir le droit d'exercer. L'institut prépare l'étudiant à l'exercice du métier.

Certains secteurs professionnels sont accessibles directement après l'obtention du diplôme d'Etat, d'autres nécessitent des formations complémentaires diplômantes, soit professionnelles : diplôme d'Etat d'infirmier puériculteur, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire.... soit universitaires : douleur, soins palliatifs, oncologie, tabacologie, éducation à la santé...

Des textes législatifs régissent la profession :

Ils sont référencés pages 195 à 260 du Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession qui vous a été remis.

Les infirmiers, infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et au code de déontologie.

## Activités et compétences professionnelles infirmières

Le référentiel de formation de 2009 (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)<sup>6</sup> a été élaboré à partir de l'analyse des activités des infirmiers tout secteur professionnel confondu.

Neuf groupes d'activités sont dégagés (Annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier », 2009)<sup>7</sup>:

- 1 - Observation et recueil de données cliniques
- 2 - Soins de confort et de bien être
- 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- 4 - Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- 5 - Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- 6 - Coordination et organisation des activités et des soins
- 7 - Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- 8 - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaire
- 9 - Veille professionnelle et recherche.

A partir de ces activités, 10 compétences ont été décrites. Elles sont le socle de l'exercice professionnel. Les unités d'enseignement (UE) de la formation, les stages vous permettent de les acquérir. Pour obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier, les apprentissages réalisés pendant la formation doivent attester l'atteinte des 10 compétences dans des situations professionnelles et se traduit par la validation de l'ensemble des UE (théoriques et stages).

Ces compétences sont :

- 1- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- 2- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- 3- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 4- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- 5- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

<sup>6</sup> Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

<sup>7</sup> Annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

- 6- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- 7- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- 8- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- 9- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- 10- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Depuis novembre 2016, un code de déontologie de la profession IDE a été légiféré. « Ce code énonce notamment les devoirs des infirmiers dans leurs rapports avec les patients, les autres membres de la profession et les autres professionnels de santé » (*Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers, 2016*)<sup>8</sup>

## Le référentiel de formation

# Organisation de la formation dans l'Institut du CHU de Saint-Etienne

### Le cadre réglementaire

Deux arrêtés fixent le cadre de votre formation. Ces textes sont transcrits dans le recueil des principaux textes, relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession.

#### *Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

La formation des infirmiers est régie par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Ce texte et ses annexes permettent d'offrir sur l'ensemble du territoire français une formation organisée de manière semblable et de maintenir un diplôme national, le diplôme d'Etat d'infirmier.

Cet arrêté précise le cadre réglementaire. Il est la référence pour les formateurs, la direction et aussi pour les étudiants.

- L'annexe 1 : le référentiel d'activités décrit les activités des infirmiers en référence à la réglementation et à la pratique. Il prend en compte la diversité des lieux d'exercice professionnel.
- L'annexe 2 : le référentiel de compétences décrit les compétences

---

<sup>8</sup> Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers. (2016). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033479578>.

professionnelles des infirmiers. Ces compétences sont au cœur de la formation prodiguée à l'IFSI. Elles en donnent les orientations et en permettent l'organisation. Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué lors de chaque stage ; Chaque évaluation théorique évalue l'acquisition des savoirs en lien avec une ou des compétences.

- L'annexe 3 : le référentiel de formation présente les orientations pédagogiques qui servent à la mise en place et à l'organisation de la formation. L'alternance entre les stages et la formation théorique y est décrite.

- L'annexe 4 : un tableau permet d'avoir une présentation par semestre des unités d'enseignement qui sont étudiées.

- L'annexe 5 : sont présentés les objectifs, les éléments de contenu, les modalités d'évaluation de chacune des UE. Elle est pour vous un moyen de connaître les attendus, moyen qui est complété avec la présentation par chaque formateur de la mise en œuvre de l'UE à l'IFSI du CHU de St Etienne.

## **Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux**

Cet arrêté s'adresse aux instituts de formation agréés par le président du Conseil Régional pour la préparation des diplômes d'Etat d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie médicale et de technicien en analyses biomédicales.

C'est un texte qui, entre autres :

- crée des instances décisionnaires,
- fixe les droits et obligations des étudiants.

### **Les instances décisionnaires – Gouvernance des Instituts**

Elles sont constituées d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) et de trois sections :

- une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants (SSPI) ;
- une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (SSD);
- une section relative à la vie étudiante (SVE)

#### **1.1. L'ICOGI**

Cette instance est compétente sur les orientations générales de l'institut.

<b>Partenaires de la formation</b>	<b>Caractéristiques du représentant</b>
l'Etat	<ul style="list-style-type: none"><li>- le représentant du directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) préside,</li><li>- le conseiller pédagogique régional</li></ul>
l'organisme qui participe au financement	<ul style="list-style-type: none"><li>- deux représentants du président du Conseil Régional</li></ul>
la direction du CHU	<ul style="list-style-type: none"><li>- le directeur des ressources humaines et des relations sociales, représentant le directeur général</li><li>- le coordonnateur général des soins du CHU</li></ul>
l'institut	<ul style="list-style-type: none"><li>- la directrice de l'institut</li><li>- la coordinatrice pédagogique, cadre supérieur de santé</li><li>- la responsable administrative, désigné par la directrice de l'institut</li></ul>

les formateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 cadres de santé, accueillant des étudiants en stage, désignés par la directrice de l'institut</li> <li>- 3 cadres de santé formateurs de l'IFSI élus par leurs pairs</li> <li>- un médecin participant à la formation désigné par la directrice de l'institut</li> </ul>
l'université	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la présidente de l'université Jean Monnet ou son représentant</li> <li>- un enseignant universitaire désigné par la présidente de l'Université Jean Monnet</li> </ul>
les étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 étudiants (2 par promotion) élus par leurs pairs</li> </ul>
un expert	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut</li> </ul>

Cette instance se réunit au moins 2 fois par an. C'est une instance essentielle dans la vie de l'IFSI. Elle permet d'une part, de présenter l'avancée des projets et d'autre part, de recueillir l'avis des différents partenaires, de positionner l'IFSI dans des évolutions stratégiques.

Les représentants des étudiants y jouent une place primordiale. Ils exposent et argumentent leurs points de vue, points de vue qui orientent les débats ; ils participent aux votes. Tous les membres de l'ICOGI sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance. Siègent également des membres invités : toutes personnes qualifiées nécessaires à la présentation d'un thème.

### **1.2. La SSPI**

Cette instance traite des situations pédagogiques individuelles des étudiants : difficultés dans les apprentissages, mutations, reprises de formation, situation de mise en danger du patient, demande de césure... .

C'est un organe décisionnel.

Tous les membres de la SSPI sont tenus au secret à l'égard des informations dont ils ont connaissance au cours des réunions du conseil concernant la situation d'étudiants.

### **1.3. La SSD**

La section compétente sur les situations disciplinaires est composée de membres de l'ICOGI tirés au sort. Elle est établie pour un an lors de la première ICOGI. Trois étudiants, un par année, y siègent. Les situations d'étudiants qui ont commis des fautes par rapport à la loi et/ou le règlement intérieur y sont présentées.

C'est aussi un organe décisionnel : le directeur notifie la décision finale prise par cette instance.

Les sanctions prononcées peuvent être : un blâme, un avertissement, jusqu'à l'exclusion

temporaire ou définitive.

#### **1.4. La SVE**

L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne à l'IFSI au niveau organisationnel, intendance, locaux...

A l'IFSI du CHU de St Etienne, la section de vie étudiante (SVE) permet d'appréhender les besoins des étudiants et élèves et de les impliquer dans la vie et l'organisation de l'IFSI.

Cette commission consultative émet des avis et propositions. Elle peut être amenée à construire des dossiers, des argumentaires.

Sont traités :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets « extra-scolaires »
- L'organisation des échanges internationaux

Peuvent être également abordés :

- L'organisation du temps de formation : horaires, cours magistraux, cours obligatoires, travail personnel, stages,
- L'aménagement des espaces destinés à la vie étudiante,
- L'organisation d'activités sportives et culturelles périscolaires,
- La santé, l'hygiène et la sécurité,
- Les missions et la formation des représentants des étudiants,
- L'organisation de l'information aux futurs candidats.

Participent :

- les délégués des étudiants infirmiers, et des élèves ambulanciers (8 personnes),
- 4 formateurs désignés par la directrice (3 pour la formation IDE, 1 pour la formation ambulancière),
- une secrétaire désignée par la directrice,
- le documentaliste,
- l'adjoint des cadres responsable administratif,
- le cadre supérieur de santé,
- la directrice.

Elle se réunit deux fois par an.

## Les droits et obligations des étudiants

L'arrêté du 17 avril 2018 précise les absences autorisées pendant la formation, les conditions d'interruption de formation, de césure, le suivi médical des étudiants et les vaccinations obligatoires, le droit d'association des étudiants.

Ce texte instaure la mise en place d'un règlement intérieur et en propose un plan type. A l'IFSI du CHU de St-Etienne, ce règlement vous est remis. L'application de ce règlement est utile pour faciliter la vie et le travail collectifs. Par la signature du document « Attestation de prise en connaissance du règlement intérieur », vous acceptez de vous conformer à ce règlement.

## Le projet de formation, les orientations pédagogiques

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Elle est organisée sur trois ans, en alternance, avec des temps à l'IFSI (cours magistraux, enseignement par la simulation, travaux dirigés, travail personnel) et des temps en stage.

### A l'institut

#### L'équipe pédagogique

Elle est formée de 23 formateurs, tous infirmiers titulaires d'un diplôme de cadre de santé. L'équipe vous accompagne dans vos apprentissages ; elle est organisée de la manière suivante :

- 3 cadres de santé formatrices coordinatrices

Leurs missions consistent à :

- Mettre en œuvre de l'alternance intégrative,
- Collaborer avec les autres instituts de formation du territoire (négociation et organisation des stages)
- Assurer une fonction de lien et de coordination pour chaque promotion.
- Organiser et répartir les enseignements sur le semestre

- 18 cadres de santé formateurs référents de **Groupes de Compétences**, nommés GREC, dont la mission est de construire la progression des apprentissages des compétences dont ils sont plus particulièrement référents sur les 3 années. Ils se répartissent comme suit :

- GREC A, pour les compétences 3, 4, 5, 10
- GREC B, pour les compétences 1, 2, 4, 9, 10,
- GREC C, pour les compétences 4, 6, 7, 8.

Chaque GREC accompagne les étudiants dans des apprentissages transversaux :

- GREC A, service sanitaire
- GREC B, raisonnement clinique et projet de soins,
- GREC C, communication et initiation à la recherche (mémoire).
  - Un cadre formateur plus particulièrement chargé de la formation ambulancière participe aussi à la formation des étudiants infirmiers.

## L'équipe administrative

Elle est composée de 5 secrétaires.

Une personne anime la salle multimédia, gère le parc informatique et la plateforme de l'institut.

## L'équipe du centre de documentation

Deux personnes vous guident dans la recherche documentaire. Sébastien ANDRE en est le responsable.

## L'équipe de direction

Elle est constituée de :

- Une directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation,
- Un cadre supérieur de santé, plus particulièrement chargé de la coordination de la formation infirmière,
- Un cadre supérieur de santé chargé de la coordination de la formation ambulancière, de la formation continue, de la démarche qualité, de l'organisation de la sélection à l'institut,
- Un adjoint des cadres hospitaliers, responsable de l'équipe administrative.

## En stage

La formation clinique est réalisée principalement sur les terrains de stage. Un maître de stage, des tuteurs et des professionnels de proximité assurent votre accompagnement sur le terrain.

## Les principes fondateurs de la formation

Ces principes à l'IFSI du CHU de Saint-Etienne s'appuient sur des valeurs humanistes et sur le postulat d'éducabilité.

Pour l'équipe de l'IFSI, ces valeurs apparaissent essentielles dans la relation pédagogique et dans la relation de soins.

Elles sont :

- Le respect : c'est une attitude par laquelle la personne témoigne de la reconnaissance et de la considération à une autre et à soi-même.
  - La tolérance : elle conduit à accepter d'autres façons de penser et d'agir.
  - La bienveillance : c'est l'attention favorable portée à l'autre.
  - La dignité : c'est le respect dû à autrui et à soi-même.
  - L'équité : elle apprécie ce qui est dû à chacun, au regard de ses besoins.
  - La responsabilité : c'est répondre de ses actes.

Le postulat d'éducabilité oriente la relation pédagogique. Il se fonde sur les éléments suivants :

- Tout étudiant est capable de progrès.
- C'est l'étudiant qui apprend.
- Chaque formateur est présent pour lui permettre de progresser et est individuellement impliqué dans l'accompagnement pour cette progression.

Ce postulat engage l'ensemble de l'équipe de l'IFSI à :

- Estimer que chaque individu a des potentialités de développement,
- Estimer que chaque individu a la capacité de faire évoluer ses conceptions,
- Proposer des stratégies d'apprentissage variées voire différenciées,
- Proposer un accompagnement individualisé.

**Cependant, ce postulat n'implique pas que chaque étudiant réussisse à devenir un professionnel soignant. En effet :**

- Pour être infirmier, il est nécessaire d'acquérir les compétences professionnelles reconnues par les formateurs de l'IFSI et les professionnels des lieux de stages,
- la formation permet à chaque étudiant de préciser son projet professionnel et donc de confirmer ou infirmer son projet professionnel d'infirmier.

Pour vous permettre d'acquérir ces compétences professionnelles, l'équipe pédagogique privilégie les quatre principes organisateurs de la formation, suivants :

- La réflexivité
- L'autonomie
- L'accompagnement dans le développement de compétences
- L'alternance

## ***La réflexivité*** **(Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009) 9**

La réflexivité doit vous permettre d'être capable d' :

- analyser les situations de travail dans leurs différentes dimensions organisationnelle, contextuelle, culturelle...
- individualiser des soins et de proposer des soins adaptés aux situations, même les plus complexes.

<sup>9</sup> Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

La réflexivité permet d'identifier les savoirs produits au travers de l'action. A ce titre, l'erreur est considérée comme formatrice. La réflexivité exige la prise de distance, l'analyse des situations et de l'action, la connaissance de soi. Aussi, cette attitude est essentielle dans la formation et dans l'exercice de la profession. En effet, le propre du métier d'infirmier(e) est la capacité à agir de manière pertinente dans des contextes mouvants et donc des situations nouvelles.

Pour être un étudiant réflexif dans votre formation, vous pouvez régulièrement vous reporter aux référentiels de formation, d'activités, de compétences pour questionner et contrôler ce que vous allez faire, ce que vous faites, ce que vous avez fait. Vous pouvez ainsi évaluer vos gestes, attitudes, savoirs, positionnements, niveaux de compétences et repérer l'impact de vos émotions sur vos actions.

La formation est structurée autour de l'étude et de l'analyse de situations et/ou d'activités professionnelles vous donnant l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage, « comprendre », « agir », « transférer », nécessaires au développement d'une démarche réflexive.

- Comprendre : vous acquérez les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation rencontrée et du résultat attendu
- Agir : vous mobilisez vos savoirs en situation et développez la capacité à mettre en œuvre des actions et à en apprécier les résultats
- Transférer : vous transposez vos acquis dans de nouvelles situations, ce qui vous permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à vous adapter à d'autres situations encore inconnues.

## Différents temps pédagogiques vous permettent de mobiliser la réflexivité

Cette réflexivité est mobilisée lors :

- de l'Analyse Collective des Situations de Stage (ACSS) entre vous, étudiants de même niveau de formation et du ou des formateurs référents pédagogiques. A partir de situations rapportées de stage par l'un ou plusieurs d'entre vous, vous êtes amenés à parler du vécu de stage, à approfondir l'analyse des pratiques. L'enrichissement de cette analyse nécessite une posture réflexive de tous les participants ;
- des analyses de situation de stage écrites : pour les semestres 1 à 4, vous analysez par écrit une situation professionnelle rencontrée en stage. Les caractéristiques de cette analyse sont présentées avant le premier départ en stage. Des temps de formation vous aident à progresser dans ce travail (cf. « Analyse collective de situations de stage »). C'est votre formateur référent pédagogique qui apprécie la qualité de votre prestation.  
La retranscription par écrit de l'analyse de situations professionnelles vous aide à formaliser votre réflexion.
- des temps de Travaux Dirigés (TD), à partir de situations vécues en stage ou à l'IFSI et / ou apportées par les formateurs ou les professionnels.  
La confrontation des points de vue de chacun est régulièrement mobilisée sous forme d'échanges. Ces temps sollicitent chez vous, l'expression et l'argumentation de votre point de vue, l'écoute de l'autre, le développement du discernement et ainsi la restitution de votre cheminement de pensée ;
- des temps de préparation de stages, d'accompagnements cliniques, en

- pratique, entre l'idéal et le vécu, entre le symbolique et l'éprouvé ;
- du Suivi Pédagogique Individuel (SPI), plutôt centré sur votre posture d'apprentissage et sur le développement de votre identité professionnelle ;
- de la construction du cahier d'étonnement, si vous réalisez au semestre 6, un stage à l'étranger ou dans les DOM TOM ;
- des bilans réguliers, en cours de stage, avec votre tuteur ;
- du mémoire d'initiation à la recherche.

Pour vous permettre de développer cette réflexivité dans les différents temps pédagogiques présentés ci-dessus, des règles de fonctionnement des divers temps et plus spécifiquement des TD sont établies par les formateurs, en début d'année ; vous vous engagez à les respecter.

## La place du port folio de l'étudiant

*(Annexe VI de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)<sup>10</sup>*

Le port folio est un document qui facilite votre auto évaluation et la mesure de votre progression donc la réflexivité ; il vous aide à vous fixer des objectifs d'apprentissage adaptés.

Il est aussi outil de liaison entre le formateur du suivi pédagogique, les professionnels des terrains de stage et vous-même.

Pour vous permettre l'atteinte de ces 2 finalités, le portfolio est divisé, à l'IFSI du CHU de St Etienne, en 2 parties :

- **la partie « outil d'autoévaluation de l'étudiant »**, vous y classez :
  - Les documents nommés « Analyse de situations ou activités rencontrées »,
  - Les documents nommés « Objectifs de stage avec bilan intermédiaire du stage »,
  - La copie du document « Bilan final de stage »,
  - Les fiches semestrielles qui récapitulent l'acquisition des ECTS.

Vous mobilisez l'ensemble de ces éléments lors des rencontres avec votre référent pédagogique. Cette partie est la vôtre ; elle vous appartient.

- **La partie « Parcours de formation »** :
  - Il permet aux professionnels de l'IFSI, des terrains de stage qui vous encadrent et à vous-même, de percevoir votre progression dans l'acquisition des compétences.
  - Il est outil de communication entre vous, le tuteur, les professionnels des stages, le formateur référent de stage et le formateur référent du suivi pédagogique.

Dans cette partie sont compilés :

- Le document « Mon parcours de stages »,
- Le document « Mon parcours : acquisition des compétences »,
- Le document « Mon parcours : activités de soins ».

<sup>10</sup> Annexe VI de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

Les deux parties de ce portfolio permettent de regrouper les éléments clés sur votre formation clinique : objectifs fixés, évaluations, niveaux d'atteinte des compétences...

## *L'autonomie*

Vous devenez un étudiant autonome quand vous êtes capable de faire des choix éclairés, de prendre et d'être responsable de vos décisions, dans un environnement donné et contraint. Vous n'êtes pas un individu indépendant car vous faites partie d'un Institut qui réunit des étudiants, des élèves, des stagiaires, des professionnels avec des règles de fonctionnement. Quand vous êtes en stage, vous vous inscrivez dans un collectif de travail qui a, lui aussi, ses propres règles de fonctionnement.

L'intégration progressive du corps professionnel infirmier doit vous permettre d'expérimenter cette posture autonome, c'est-à-dire d'être capable de choisir, de prendre des initiatives, d'identifier des priorités d'apprentissages, de faire évoluer votre projet professionnel, d'affiner vos valeurs...

Vous développez des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Vous établissez votre portefeuille de connaissances et de compétences et préparez votre projet professionnel.

Vous apprenez à reconnaître vos émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Vous vous projetez dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant votre capacité critique et de questionnement.

Vous allez acquérir et développerez des compétences qui vous permettront de :

- proposer des soins de nature préventive, éducative, curative, palliative, y compris l'accompagnement des patients et de leur entourage confrontés à la mort,
- participer à la promotion de la santé en inter professionnalité.

Vos actions et interventions professionnelles, pour partie autonome et pour partie relevant de la prescription médicale, reposent sur une démarche réflexive. Vous apprendrez à transférer des connaissances, des jugements cliniques, des habiletés, face aux situations complexes nouvelles.

Quel que soit le contexte de vos interventions, vous aurez le souci de les inscrire dans une démarche de qualité, d'auto évaluation.

Vous développerez une éthique professionnelle vous permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de votre fonction.

Exercé au raisonnement clinique et à la réflexion critique, vous serez capable d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et de vous adapter à des situations variées.

Vous développerez votre identité professionnelle dans un cadre règlementaire professionnel et déontologique. Cette construction de l'identité se situe dans le champ du référentiel de formation, dans le contexte du projet pédagogique de l'Institut et dans l'environnement professionnel des stages.

## L'accompagnement à l'autonomie à l'IFSI du CHU de Saint-Etienne

Vous entrez en formation à l'IFSI avec votre histoire, votre place dans la société, votre parcours de vie. Au cours de cette formation, vous êtes amené à faire des choix tout en respectant la réglementation et en prenant en compte l'organisation de la formation à l'IFSI du CHU.

L'autonomie de l'étudiant met en tension, d'une part la volonté de l'équipe pédagogique de former un professionnel capable de faire des choix et de les assumer et d'autre part la nécessité de garantir l'acquisition de compétences professionnelles.

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit progressivement au sein d'un environnement défini.

L'équipe pédagogique est une ressource pour vous aider à discerner les enjeux et prendre des décisions éclairées.

Vos décisions engagent votre responsabilité.

## *L'accompagnement dans le développement de compétences*

La finalité de la formation infirmière est l'acquisition des compétences professionnelles et le développement des potentialités d'adaptation aux évolutions en secteur hospitalier et dans une dimension de santé publique, de promotion à la santé.

A l'issue de la formation, vous pouvez exercer dans n'importe quel secteur. Vous êtes source de propositions dans un système de santé en pleine évolution.

Pour vous permettre de mobiliser de manière progressive vos différents savoirs, un formateur référent pédagogique, désigné par l'équipe de direction, vous est attribué pour les 3 ans sauf si le contrat est dénoncé par l'un ou les acteurs.

Ce formateur vous aide dans l'évaluation de vos apprentissages et dans l'établissement d'objectifs de progression adaptés. Il favorise votre réflexion sur votre projet professionnel. Il vous accompagne à l'occasion du développement d'une posture professionnelle pertinente aux « métiers de l'humain » (Cifali, 2005)<sup>11</sup>. Des rencontres obligatoires sont programmées au cours de chaque année scolaire ; d'autres rencontres peuvent être planifiées à votre demande ou à la sienne. Tout au long de la formation, il s'assure de l'archivage des documents officiels dans votre dossier scolaire qui sera présenté au jury du diplôme d'Etat.

Le formateur référent pédagogique peut être sollicité par les professionnels des terrains de stage pour échanger sur vos apprentissages ; dans tous les cas, vous en êtes informé. Une rencontre entre le ou les professionnels du terrain de stage, le formateur et vous-même peut être programmée pour faciliter les échanges, l'analyse et la compréhension de situations d'apprentissage. Ces rencontres peuvent également être à votre initiative.

Le formateur référent pédagogique propose des rencontres, en sa présence, entre vous et le cadre supérieur de santé, lorsque votre situation d'apprentissage le nécessite.

---

<sup>11</sup> Cifali, M. (2005). *Le lien éducatif : contre-jour psychanalytique*. Paris : Presses Universitaires de France.

A l'issue de chaque semestre, un diagnostic pédagogique qui porte sur vos forces et sur vos difficultés est établi par votre référent pédagogique. Si vous rencontrez des difficultés d'apprentissage, votre situation peut être présentée à la Commission d'Attribution des Crédits.

A l'issue de chaque année, votre formateur référent pédagogique propose à la directrice, une appréciation qui est portée sur votre dossier scolaire. Cette appréciation souligne vos forces, vos difficultés ou axes d'amélioration aussi bien à l'IFSI qu'en stage. Elle vous est présentée par votre formateur référent, au cours d'un entretien pédagogique.

## ***L'alternance***

(Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)<sup>12</sup>

La formation se déroule pour 50% du temps à l'IFSI et pour 50% du temps en stage.

Les deux lieux de formation, l'IFSI et les stages sont complémentaires et indispensables à l'acquisition des savoirs nécessaires à l'exercice professionnel.

### **Les apprentissages en stage**

Le stage est un lieu d'expérimentation et de confrontation à une réalité professionnelle : vous rencontrez les usagers et leur entourage, les professionnels, les institutions de soins et les autres partenaires de soins. Le stage vous permet de vivre des expériences diverses, de vous confronter à des situations réelles et imprévisibles. Ce processus vous permet l'immersion dans des cultures professionnelles soignantes et l'intégration du corps professionnel infirmier.

Pour faciliter les apprentissages en stage, trois types d'objectifs sont formalisés :

- Vos objectifs personnels, prenant en compte vos forces et difficultés. Ils peuvent être travaillés avec votre formateur référent pédagogique.
- Les objectifs institutionnels fixés par l'IFSI ; ils sont travaillés avant le départ en stage. Chaque formateur, en lien avec les UE enseignées, peut être amené à fixer des objectifs de stage ou à mobiliser vos expériences de stage ou celles d'autres étudiants.
- Les objectifs spécifiques au terrain de stage qui vous permettent, en particulier, d'appréhender les soins prévalents.

---

<sup>12</sup> Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

## Les liens stage/IFSI

Les apprentissages de la pratique se font en stage et à l'IFSI. La pratique ne se réduit pas à la réalisation d'actes ou de techniques mais se réfère à l'acquisition de savoirs et d'attitudes professionnels.

Les apprentissages théoriques se font à l'IFSI et en stage.

« Les savoirs ne sont pas tous « théoriques ». Il n'existe pas de pratique sans théorie : la théorie n'est pas « au-dessus » de la pratique : les savoirs circulent. La compétence s'acquiert par le va-et-vient entre les savoirs connus et les expériences concrètes sur le terrain ».<sup>13</sup>

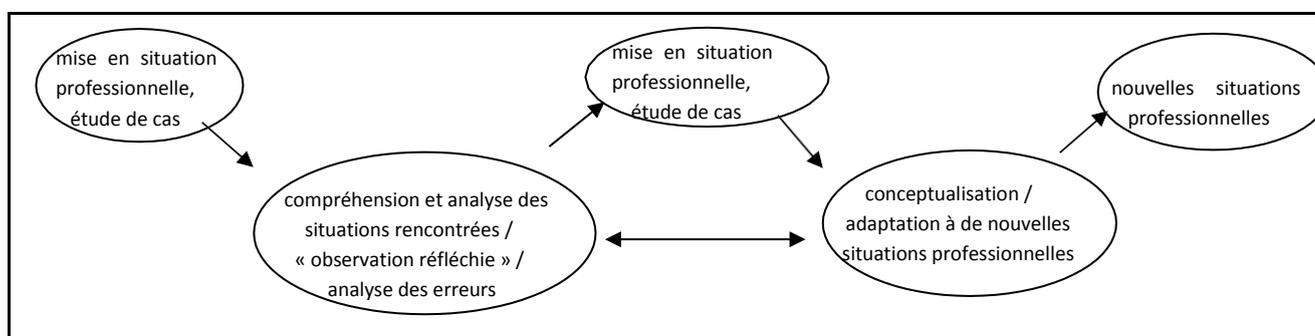
Dans l'alternance, deux processus d'apprentissage (Coudray et Gay, 2009), p.43-44)<sup>14</sup> sont combinés ; vous pouvez être plus à l'aise dans un mode ou dans un autre.

- Le processus d'apprentissage 1 vous amène à appliquer des connaissances dans des situations professionnelles étudiées à l'IFSI ou vécues en stage.



Processus d'apprentissage 1 : « Assimilation des connaissances / organisation de l'information / application »

- Le processus d'apprentissage 2 vous conduit à créer des savoirs à partir de situations professionnelles rencontrées. Il nécessite la prise de recul pour analyser l'expérience.



Processus d'apprentissage 2 : « Apprentissage par l'expérience à partir de situations concrète »

<sup>13</sup> Vial, M. (2012). Evaluation par compétences dans la formation : apprendre par les situations. Repéré à [http://www.michelvial.com/boite\\_11\\_15/2012\\_Vial\\_Evaluation\\_par%20competences\\_formation\\_apprendre\\_situations\\_conf%20jibodes\\_v20121025.pdf](http://www.michelvial.com/boite_11_15/2012_Vial_Evaluation_par%20competences_formation_apprendre_situations_conf%20jibodes_v20121025.pdf)

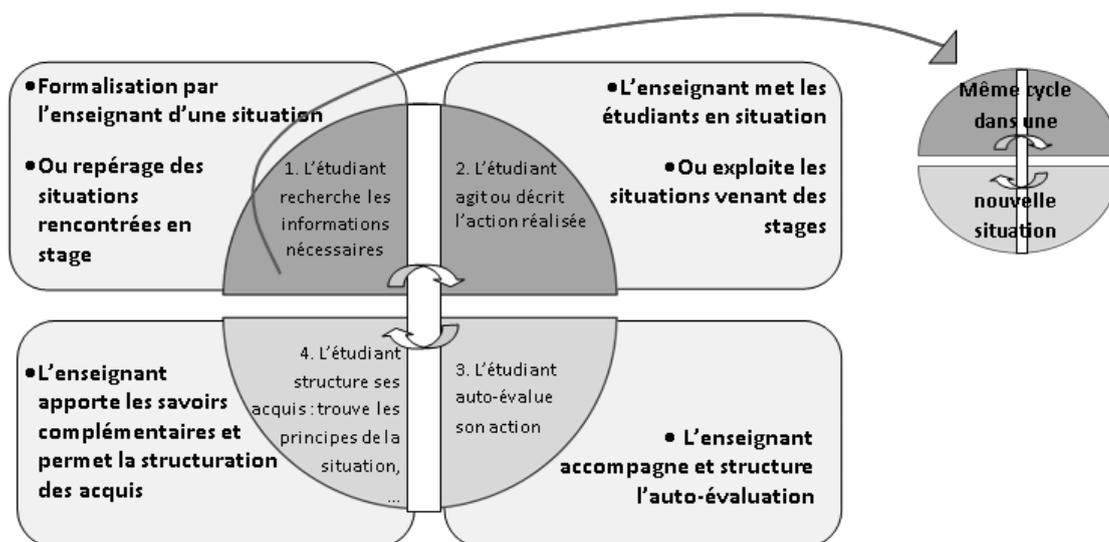
<sup>14</sup> Coudray, M.-A. et Gay, C. (2009). *Le défi des compétences : comprendre et mettre en œuvre la réforme des études infirmières*. Paris : Elsevier Masson.

## La construction des savoirs professionnels

Vous construisez vos savoirs professionnels à partir d'un maillage issu de la confrontation des expériences à l'IFSI et en stage. Vos apprentissages sont constitués par un travail réflexif et d'analyse de votre vécu et une transformation de votre expérience en connaissances.

Des savoirs peuvent être appréhendés par la confrontation avec la réalité professionnelle donc en stage ; d'autres nécessitent un temps de recul, de confrontation, d'élaboration et sont acquis plus facilement à l'IFSI.

L'analyse de l'écart entre la réalité professionnelle approchée en stage et la théorisation réalisée à l'IFSI est source d'apprentissage.



## La place de l'étudiant dans l'alternance

Dans cette alternance, votre objectif prioritaire est de relier votre vécu de formation, vos observations de stage, vos expériences professionnelles et les connaissances théoriques.

Cette dynamique d'apprentissage vous permet de construire des compétences professionnelles. Vous devenez compétent lorsque vous êtes capable de transférer vos apprentissages dans des situations nouvelles.

Vous construisez progressivement votre identité professionnelle ; celle-ci se bâtit par un questionnement sur vous-même, par l'analyse des expériences de formation, par la rencontre de professionnels à l'IFSI et en stage.

Cette alternance dite « intégrative » n'est pas la juxtaposition de lieux de formation. Cela requiert de votre part, de celle des formateurs de l'IFSI et des formateurs des stages, de travailler à la mise en lien des différents éléments d'apprentissage.

C'est vous qui vivez l'alternance, le va-et-vient entre les deux sources de savoirs, pour mieux articuler les apprentissages entre les deux milieux apprenants.

## L'analyse des situations professionnelles

La formation s'appuie sur la mobilisation de situations professionnelles.

« Une situation est une tranche temporelle découpée dans l'exercice d'un métier. Elle comprend le contexte et s'organise autour d'un événement qui vient perturber le plan d'action initial. Cet événement oblige à mobiliser des compétences. » (Vial et Caparros-Mencacci, 2007)<sup>15</sup>

L'analyse de situations est mobilisée à différents niveaux de la formation, lors des travaux dirigés, notamment pour les UE intégratives, en suivi pédagogique individuel, lors des analyses collectives de situations de stages, en stage (notamment lors des accompagnements cliniques), lors des temps d'autoévaluation, pour faciliter le développement des compétences.

## Les modalités d'organisation des stages à l'IFSI du CHU <sup>16</sup>

La gestion des stages est organisée pour chaque année universitaire en inter IFSI Sud Loire avec les IFSI de l'Hôpital du Gier, de la Croix Rouge Française (CRF), de Montbrison et du CHU.

Chaque année les équipes de soins précisent leur capacité d'accueil en étudiants infirmiers, par période de stage.

Les stages regroupent des disciplines professionnelles et des organisations institutionnelles variées. Ces lieux de stage sont situés géographiquement sur la zone suivante : région stéphanoise, plaine du Forez, Monts du Lyonnais, vallée du Gier, vallée de l'Ondaine, Pilat, Haute Loire.

L'attribution des stages est organisée par les formateurs coordonnateurs à partir du potentiel de stages (nombre de places de stages par discipline). Pour un des stages du semestre 6, vous émettez des souhaits d'affectation en fonction de vos besoins en formation et de votre projet professionnel, souhaits que vous discuterez avec votre formateur référent.

Pendant cette période, si vous le souhaitez et si vous n'avez pas de difficulté d'apprentissage, vous pourrez réaliser un stage à l'étranger ou hors métropole, et un stage choisi par vos soins, en métropole.

Dans cette organisation, chaque formateur des différents IFSI, est référent de plusieurs lieux de stage. A ce titre, il rencontre les équipes pour échanger sur les conditions de l'encadrement en stage et il organise des temps d'apprentissage appelés, à l'IFSI du CHU, « accompagnement clinique », adressés à tous les étudiants infirmiers présents, issus des 3 IFSI (CHU, CRF et HDG)

Pendant votre formation, vous devez réaliser 4 types de stage (Annexe de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009) <sup>17</sup>:

- Soins de Courte Durée (SCD)
- Soins en Santé Mentale et en Psychiatrie (SMPSY)

<sup>15</sup> Vial, M. et Caparros-Mencacci, N. (2007). *L'accompagnement professionnel ? Méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.

<sup>16</sup> Annexe 2. Procédure concernant l'affectation de stages. Extrait destiné aux étudiants

<sup>17</sup> Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>.

- Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation (SLD)
- Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux de Vie (SICLV).

En deuxième année, vous serez amené à faire le service sanitaire, en collaboration avec d'autres étudiants futurs professionnels de santé.

En référence aux principes pédagogiques énoncés dans les textes du programme de formation, et afin de favoriser votre professionnalisation, l'IFSI du CHU privilégie les durées de stage de 10 semaines.

## Le référentiel de certification

Le référentiel de certification est l'ensemble des situations d'évaluations organisées pour attester des acquisitions nécessaires pour exercer la profession d'infirmier.

### La validation des compétences

La validation de chaque compétence repose sur :

- la validation des différentes UE de savoirs,
- la validation des compétences mises en œuvre en stage.

#### *Les évaluations théoriques*

Chaque UE donne lieu à une évaluation conformément à la réglementation.

Les évaluations ont pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs de chacune des UE.

Le premier cours de l'UE est un temps de présentation; il vous permet d'identifier les axes forts de l'UE, les stratégies pédagogiques mises en place et les caractéristiques de l'évaluation.

Les évaluations, suivant les UE, ont une (ou des) caractéristique(s) suivante(s):

- **Des contrôles individuels en temps limité sur table**  
Pour ces contrôles, vous serez informé de la durée de l'épreuve et convoqué dans une salle. Vous serez affecté à une place. Vous rédigerez sur une copie qui sera anonymisée. Aucune communication entre étudiants n'est autorisée. Dans certaines situations définies par l'équipe pédagogique, des documents personnels peuvent être utilisés.
- **Des évaluations réalisées en groupe**  
Ces évaluations peuvent être réalisées en temps limité ou non. Généralement, les groupes sont constitués par les formateurs.  
La note portée au travail collectif est identique pour tous les membres du groupe, cependant, elle peut être complétée par la notation d'une prestation individuelle.
- **Des évaluations nécessitant de recueillir des données pendant les stages** Pour l'évaluation de certaines UE, les étudiants ramènent des informations recueillies lors des stages.  
Il est indispensable de respecter les règles de confidentialité concernant ces données.  
La qualité du recueil influencera la qualité de la production.

- **L'élaboration de dossiers, d'un mémoire**

Cette élaboration peut-être individuelle ou collective suivant les UE.

Les capacités d'analyse et de synthèse sont particulièrement recherchées dans ce type de production. Elle nécessite un travail régulier, prenant en compte les étapes proposées par l'IFSI pour mener à bien le travail demandé.

- **Des oraux**

Ils sont réalisés en individuel ou en groupe à l'IFSI.

- **Des évaluations en situation simulée**

Ces évaluations d'une pratique sont réalisées en laboratoire de soins. Pour chaque pratique, des critères et indicateurs connus des étudiants permettent de réaliser l'évaluation.

### *Résultats des évaluations :*

Avant que les résultats vous soient restitués, un jury de notes se réunit. Il analyse les résultats de la promotion et vos difficultés rencontrées. Des remédiations, si nécessaire, peuvent vous être proposées pour vous permettre de dépasser les difficultés rencontrées.

Les résultats (sauf ceux du semestre 6) sont ensuite publiés. La liste anonymisée des résultats est communiquée sur la plateforme des Instituts.

Ces résultats sont provisoires ; les résultats définitifs ne sont connus qu'après la réunion de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Un document récapitulatif des crédits obtenus pendant le semestre est remis à chaque étudiant à l'issue de la CAC.

### *Les évaluations des stages*

A l'issue de chaque stage le tuteur et / ou le maître de stage et les professionnels de proximité portent une évaluation sur le stage réalisé.

D'une part, ils évaluent pour chaque compétence, le niveau d'atteinte des critères.

D'autre part, ils apportent une appréciation littérale sur le stage en repérant en particulier les points positifs et les axes d'amélioration.

Cette évaluation est réalisée au cours d'un entretien.

Le formateur, référent pédagogique, analyse ce bilan de stage avec vous. Cette analyse est réalisée en prenant en compte les données suivantes :

- Votre parcours antérieur en formation, votre vécu, votre évolution en formation
- Le bilan de stage,
- La spécificité et le contexte du lieu de stage.

Les données examinées par le cadre de santé formateur pour réaliser l'analyse du bilan de stage sont:

- L'appréciation du bilan de stage faisant apparaître les éléments positifs et les axes d'amélioration
- Les éléments de compétences acquis ou non en fonction du niveau d'étude et du lieu de stage.
- La progression par rapport à l'acquisition des compétences au regard des stages antérieurs, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés.
- L'expression de l'étudiant par rapport à son stage,

- Le présentisme en stage (absences supérieures à 20 %, absences ponctuelles),
- Une interpellation des professionnels de santé.

En cas de nécessité, cette analyse peut être travaillée avec le cadre supérieur de santé responsable de la formation IDE, une rencontre tripartite (étudiant, formateur, cadre supérieur) peut être organisée à la demande de chacune des parties.

Les ECTS liés au stage sont attribués par la commission d'attribution des crédits (CAC) après l'analyse du bilan de stage, par le cadre de santé formateur, référent pédagogique.

L'attribution des ECTS conformément à la réglementation et à l'avis du conseil pédagogique du 6 juillet 2017 suit les règles suivantes :

<b>Caractéristiques des stages sur un même semestre</b>	<b>Attribution des ECTS</b>
Même service, une seule fiche d'acquisition des compétences en stage	0 ou 10 ECTS
Même service, encadrement par deux équipes indépendantes, deux fiches d'acquisition des compétences en stage	0, 5 ou 10 ECTS, au prorata du nombre de semaines réalisées
Deux stages dans des services du même type (SCD, santé mentale, SLD ou lieux de vie)	0, 5 ou 10 ECTS, au prorata du nombre de semaines réalisées
Deux stages dans des services n'appartenant pas au même type	0, 5 ou 10 ECTS, au prorata du nombre de semaines réalisées

## L'attribution des ECTS

A l'issue de chaque semestre et à l'issue des rattrapages, une Commission d'attribution des Crédits est programmée.

Présidée par le directeur de l'IFSI ou son représentant, elle est composée à l'IFSI du CHU de :

- 4 soignants qui exercent des fonctions de tuteur ou de maître de stage. Chacun d'entre eux exerce dans des types de services différents :
  - soins de courte durée (SCD)
  - soins en santé mentale et/ou en psychiatrie (SMPSY)
  - soins de longue durée ou soins de suite et de réadaptation (SLD et SSR)
  - soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (SICLV).
  
- Un représentant de l'Université Jean Monnet.
  
- 4 formateurs de l'IFSI :
  - 1 GREC A
  - 1 GREC B
  - 1 GREC C
  - 1 formatrice coordinatrice
  
- D'autres personnes y participent, avec voix consultative et sans prendre part à la décision : cadre supérieur de santé, adjoint des cadres et/ou secrétaire.

Les situations des étudiants y sont analysées. En fonction des résultats, les ECTS sont attribués. Si nécessaire, le formateur référent du suivi pédagogique expose votre situation pour éclairer les décisions de la CAC.

## Les sessions de rattrapages

Pour chaque UE et pour chaque stage, une ou des sessions de rattrapage peuvent être organisées. Vous êtes informé par la plateforme, des modalités, date, horaire et lieu sur la plateforme.

En cas de rattrapage d'une UE de l'année précédente, vous pouvez assister aux cours, en accord avec le responsable de l'UE et de votre référent pédagogique. Cela ne déroge pas aux temps de stage.

Les conditions de passage d'une année à l'autre sont fixées règlementairement. Il est possible de :

- passer de première en deuxième année sans avoir acquis tous les crédits de première année ; il est nécessaire cependant d'avoir obtenu au minimum 48 crédits sur l'année.
- être admis en troisième année sans avoir acquis tous les crédits de deuxième année ; il est nécessaire cependant d'avoir obtenu les 60 crédits de première année et au minimum 48 crédits de la deuxième année.

Pour être présenté au jury du diplôme d'Etat, il est nécessaire d'avoir obtenu les 150 crédits du semestre 1 au semestre 5.

Le nombre de sessions de rattrapage, sans redoublement, diffère suivant les semestres.

	Nombre de sessions possibles pour la présentation au DEI à l'issue de 3 ans, en juillet	Nombre de sessions possibles pour la présentation au DEI à l'issue de 3 ans et 3 mois en décembre
UE des semestres 1 et 2	4	4
UE des semestres 3 et 4	3	3
UE du semestre 5	2	2
UE du semestre 6	1	2

Pour les stages les périodes de rattrapages varient suivant les situations.

<b>Semestre pour lequel un stage est à rattraper</b>	<b>Période de rattrapage pour présentation au DEI sans redoublement</b>
S1 et S2	soit juillet-août de fin de première année soit juillet-août de fin de deuxième année
S3 et S4	soit juillet-août de fin de deuxième année soit juillet-août de fin de troisième année avec une présentation au DEI à la session de décembre
S5	Juillet, août, ou sept-octobre de fin de troisième année avec une présentation au DEI à la session de décembre
S6	septembre-octobre, après la troisième année

Les modalités de rattrapage des stages sont définies par l'équipe pédagogique en fonction de votre niveau d'acquisition des compétences.

## **Le diplôme d'Etat et le grade licence**

### ***Le jury régional***

A l'issue du semestre 6, si vous obtenez les 150 crédits du semestre 1 au semestre 5, si vous avez réalisé l'ensemble des stages et présenté l'ensemble des évaluations du semestre 6, votre dossier sera présenté devant un jury régional nommé par arrêté du préfet de région et présidé par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRJSCS) ou son représentant.

Si l'ensemble des crédits du semestre 6 vous est attribué, vous obtenez le diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI), un Europass vous est également remis.

Dans la mesure où vous obtenez le DEI, le grade licence vous est octroyé par le représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce qui peut vous permettre de poursuivre des formations universitaires.

### ***L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence***

Elle vous est remise à l'issue de la formation, sous couvert de l'obtention de l'UE 4.3 S2 et de la participation active à la formation complémentaire dispensée au semestre 6.

# Organisation de la formation -Promotion 56

## Année scolaire 2019-2020

Le début de formation invite chaque étudiant à :

- s'étonner, poser un regard neuf, qui questionne de façon critique,
- se laisser déstabiliser, accepter de perdre ses repères, les renforcer ou d'en construire d'autres,
- entrer dans une démarche inductive. Elle mobilise l'énergie et les capacités réflexives pour travailler à partir de ses potentiels : personnalité, ressources, connaissances, expériences... Cela nécessite de savoir, pouvoir et vouloir apprendre. Cette démarche demande une implication et un engagement des deux parties : étudiant et formateur ou intervenant,
- confirmer ou non son projet professionnel par la confrontation à la réalité de la profession dans son contexte actuel,
- initier la construction d'une identité professionnelle,
- commencer à intégrer le corps professionnel infirmier.

Aussi, les orientations pédagogiques s'articulent autour de deux axes principaux :

- apprendre à mieux reconnaître et parler de soi, dans une perspective professionnelle : valeurs, ressentis, motivations, vécus...
- découvrir « l'Autre » en allant à sa rencontre : « l'Autre » qui peut être étudiant, professionnel, personne soignée, membre de l'entourage...

## Les moyens mis en œuvre pour atteindre les orientations pédagogiques de la première année

L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sur l'expression des représentations, la confrontation de celles-ci à celles des autres : pairs en formation, formateurs, intervenants, professionnels de différents secteurs, personnes interviewées ou rencontrées, auteurs...

Cette première année de formation doit vous permettre de développer particulièrement ses compétences à :

- accompagner la personne dans ses soins quotidiens,
- utiliser le raisonnement et la démarche clinique infirmiers afin de parvenir progressivement à l'évaluation des situations cliniques.

*« Acquérir les assises d'un métier, c'est passer de la tâche assignée – quelle qu'en soit sa nature – à la capacité d'identifier, de nommer, d'explicitier l'activité que représentent les soins infirmiers. C'est en faire apparaître les effets, tant socio-sanitaires qu'économiques, et en dégager des savoirs. » (Collière, 2001)<sup>18</sup>*

---

<sup>18</sup> Collière, M.F. (2001). *Soigner... Le premier art de la vie* (2e éd.). Paris : Masson.

## Organisation générale de l'année

La 1<sup>ère</sup> année comporte 40 semaines de formation qui s'échelonnent du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 (hors rattrapages) et se répartissent de la manière suivante :

- 15 semaines de formation en stage. **Les stages de rattrapage auront lieu du 6/07/2020 au 07/08/2020.**
- 25 semaines de formation à l'IFSI. **Les rattrapages théoriques** auront lieu la semaine du **6/07/2020 au 10/07/2020.**
- 4 semaines de vacances qui se répartissent comme suit :
  - du vendredi 20 décembre 2019 au soir au lundi 6 janvier 2020 au matin
  - du vendredi 21 février au soir au lundi 2 mars 2020 au matin
  - du lundi 17 avril au lundi 27 avril 2020

La récupération des jours chômés est la suivante :

Promotion 1 <sup>ère</sup> Année P56	Jours fériés et/ou chômés pendant le temps de cours	Nombre d'heures de cours à récupérer	Jours fériés et/ou chômés pendant le temps de stage	Nombre d'heures de stage à récupérer
Semestre automne	11/11	aucune	31/10 01/11	S1 = 0 h
	13/04 1/5, 8/5 21/05 22/05	7	1/06	0
Semestre printemps				

La répartition des UE par compétences et par semestre, pour chaque groupe de référents de compétences et formateurs référents de l'organisation, se trouve en Annexe 1.

Au niveau de l'emploi du temps, apparaissent les initiales des formateurs plus particulièrement chargés de la mise en œuvre de l'UE au sein de la compétence.

Les responsabilités des formateurs référents de l'organisation sont précisées en Annexe 2.

## Spécificité des stages

Les stages sont attribués aux étudiants, par les formatrices coordinatrices.

Le stage du semestre 2, scindé en deux périodes, se déroule, autant que possible, sur un même lieu de stage.

Cf. Annexe 2 : Procédure concernant l'affectation des stages. Extrait destiné aux étudiants.

Cf. Annexe 3 Calendrier de mise en stage des promotions IDE pour 2019/ 2020. Extrait concernant les étudiants de 1<sup>ère</sup> année.

## Evaluations théoriques

Les modalités et les semaines des évaluations théoriques du semestre 1 sont présentées en Annexe 4.

### Dates des CAC (sous réserve)

Le jeudi 12 mars 2020	pour le semestre 1,
Le mercredi 1er juillet 2020	pour le semestre 2,
Le mercredi 26 aout 2020	pour les rattrapages des semestres 1 et 2.

## Suivi pédagogique individuel

Trois entretiens obligatoires sont programmés en 1ère année avec le formateur référent pédagogique. Ils ont lieu les :

- Semaine 38, vendredi 20/09/2019
- Semaine 10, vendredi 6/03/2020
- Semaine 26, pendant le stage.

Des entretiens supplémentaires peuvent être programmés à votre demande ou celle du formateur.

## Rencontres entre étudiants, équipe pédagogique et/ou direction

Des temps de rencontres des étudiants par promotion avec l'ensemble des acteurs internes à l'institut de la formation sont prévus au cours de la scolarité.

Les finalités recherchées sont

- D'avoir un dialogue ouvert et respectueux, constitutif de la professionnalisation infirmière.
- De permettre de faire évoluer le dispositif de formation que nous vous proposons.

D'autres temps peuvent être programmés à votre demande, celle des formateurs ou de l'équipe de direction.

## Points – communication

Ce sont des temps d'échanges institutionnels qui favorisent la rencontre entre votre promotion et l'équipe pédagogique. Ils visent à faciliter le travail en commun (étudiants, équipe pédagogique, administrative, d'entretien, de direction, intervenants...). Vous êtes incités à aborder tout sujet qui vous semble important : projets, formation à l'institut ou en stage...

Ces temps ont lieu au minimum deux fois par période de 5 semaines à l'institut.

## Temps de régulation

Ce sont des instances tripartites (étudiants, équipe pédagogique, équipe de direction) permettant de réajuster les dispositifs de formation afin de vous accompagner dans votre parcours de professionnalisation et faciliter les apprentissages.

Les objectifs sont de permettre :

- votre expression,
- aux formateurs et aux membres de la direction de prendre acte des observations émises,
- aux formateurs d'avoir des éléments de compréhension du vécu de la formation et du climat social de la promotion,
- aux membres de la direction de rencontrer les promotions et de réajuster la mise en œuvre du projet pédagogique.

Ces temps d'échanges sont organisés deux fois dans l'année :

- Mardi 10/12 /2019 de 15h30 à 17h30
- Mardi 5/05/2020 de 15 h30 à 17h30.

**Un temps préparatoire** en sous-groupe permet d'échanger entre étudiants et d'envisager ce qui va être transmis lors du temps de régulation. Chaque groupe désigne un représentant qui sera présent au temps de régulation.

Celui-ci se fait en présence d'une douzaine d'étudiants, d'une formatrice coordinatrice d'un représentant par groupe de compétences, de la cadre supérieure responsable pédagogique et de la directrice. Une secrétaire d'année assure le compte rendu des échanges.

Une rencontre dans les 15 jours suivants a lieu en présence des personnes présentes au temps de régulation afin d'échanger avec l'ensemble de la promotion, sur les sujets abordés.

Ces temps de retour en promotion complète ont lieu :

- Lundi 16 Décembre à 14h00
- Lundi 11 Mai à 14h00.

## Bilan de l'année de formation

Un temps d'échanges entre étudiants de la promotion, formateurs et direction, est organisé en fin d'année scolaire. C'est un temps d'évaluation de vos apprentissages et de vos expériences en formation. Un temps préparatoire en petits groupes sera organisé auparavant.

Le bilan aura lieu le vendredi 3 juillet 2020.

## Analyse de vécu de stage - analyse collective des situations de stage

Ce temps permet l'expression du vécu de stage et l'analyse des situations rencontrées (AVS et ACSS) Quatre rencontres sont prévues, au cours de la première année de formation, en aval d'une période de stage, entre les étudiants de 1ère année et leur référent pédagogique, de façon collective.

Les dates fixées sont :

- Semaine 46 : le mardi 12 novembre 2019,
- Semaine 12 : le lundi 16 mars 20120
- Semaine 27 : le lundi 29 juin

# ANNEXES

## **Annexe 1**

Répartition des UE par compétences et par semestre pour chaque groupe de référents de compétences ou formateurs référents de l'organisation.

## **Annexe 2**

Procédure concernant l'affectation des stages. Extrait destiné aux étudiants.

### **Annexe 2.1**

Demande de changement de lieu de stage (Recto)

Demande de changement de lieu de stage dans le cas d'une permutation (verso)

### **Annexe 2.2**

Demande de changement de type de stage

## **Annexe 3**

Evaluations théoriques du semestre 1 et 2.

## **Annexe 4**

Structure 2019/ 2020

## Annexe 1-

### Répartition des UE par compétences et par semestre pour chaque groupe de référents de compétences et la coordination.

COMPETENCES	UE	GROUPE REFERENT
<b>C1 - Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</b>	<b>3.1 – S1 et S2</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	GREC B
	<b>5.2 – S2</b> Evaluation d'une situation clinique	GREC B
	<b>2.3 – S2</b> Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	GREC B
<b>C2 - Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</b>	<b>3.2 – S2</b> Projet de soins infirmiers	GREC B
<b>C3-Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</b>	<b>2.10 – S1</b> Infectiologie, hygiène	GREC A
	<b>4.1 - S1</b> Soins de confort et de bien être	GREC A
	<b>5.1 – S1</b> Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	GREC A
<b>C4 - Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</b>	<b>2.1 – S1</b> Biologie fondamentale	GREC B
	<b>2.2 – S1</b> Cycle de la vie et grandes fonctions	
	<b>2.11 – S1</b> Pharmacologie et thérapeutiques	GREC A
	<b>2.4 – S1</b> Processus traumatiques	GREC A
	<b>2.6 – S2</b> Processus psychopathologiques	
	<b>4.3 – S2</b> Soins d'urgence	GREC A
	<b>4.4 – S2</b> Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	GREC A
<b>C5 - Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</b>	<b>1.2 – S2</b> Santé publique et économie de la santé	GREC A
<b>C6-Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</b>	<b>1.1 – S1 et S2</b> Psychologie – sociologie – anthropologie	GREC C
	<b>4.2 - S2</b> Soins relationnels	GREC C
<b>C7 - Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</b>	<b>1.3– S1</b> Législation, éthique, déontologie	GREC C
	<b>4.5 –S2</b> Soins infirmiers et gestion des risques	GREC C
	<b>6.1 – S1</b> Méthodes de travail	5 formateurs
	<b>6.2 – S1 et S2</b> Anglais	C VIDAL

## Annexe 2-procédure concernant l'affectation des stages en formation infirmière (extrait)

---

### PRINCIPES GENERAUX

#### **coordinatrice de stage de l'Institut de Formation :**

- Construit, gère et négocie les potentiels de stage en inter Instituts de Formation Sud Loire.
- Réalise les démarches de recherche pour tous lieux de stage autres que ceux existants, notamment quand le nombre de stages dans la discipline est insuffisant.

#### **Les formateurs référents pédagogiques:**

- Peuvent faire des propositions d'orientation de discipline de stage en tenant compte des parcours de l'étudiant.

En référence aux principes pédagogiques énoncés dans les textes du programme de formation infirmière (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, 2009)<sup>19</sup>, les stages 2, 3, 4, et 5 d'une durée de 10 semaines se déroulent de façon prioritaire sur le même lieu de stage.

### A. Affectation des étudiants en stage

#### **Les formatrices coordinatrices**

- Affectent les étudiants sur les lieux de stage en tenant compte des orientations pédagogiques et des besoins de l'étudiant.
- Informent les étudiants sur les critères de choix et lieux d'affectation, si possible au moins 1 mois avant le début de stage.
- Proposent aux étudiants de consulter la version informatique des livrets d'accueil des étudiants infirmiers en stage disponibles en salle multimédia.
- Fixent, aux étudiants, une date limite ainsi que les modalités de demande de changement d'affectation.
- Demandent aux étudiants d'appeler le lieu de stage 10 à 15 jours avant le début du stage.

---

<sup>19</sup> Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. (2009). Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044>

---

## B. Changement de lieu de stage

- La demande de changement de lieu de stage peut être à l'initiative des étudiants, des référents pédagogiques, des coordinatrices, des membres de la direction ou des maîtres de stage.
- Les étudiants qui souhaitent une permutation de stage respectent la procédure ci-dessous et renseignent le verso de l'ANNEXE N°2.1.
- Les motifs de changement doivent être argumentés sur des critères pédagogiques.
- La distance kilométrique entre le lieu de stage et l'habitation de l'étudiant ne peut être un motif recevable pour solliciter un changement.

### L'étudiant

- Argumente sa demande, par écrit en complétant le recto de l'ANNEXE N°2.1 lors d'un entretien avec le formateur référent pédagogique.

### Le formateur référent pédagogique

- Évalue la recevabilité de la demande au regard des apprentissages,
- Transmet le recto de l'ANNEXE N°3.1 aux coordinatrices pour étude de faisabilité.

### Les formatrices coordinatrices

- Vérifient la faisabilité.
- En informent les personnes concernées.

## C. Changement de type de stage

Pour une demande de changement de type de stage faite par l'étudiant et/ou le formateur référent pédagogique, ceux-ci sollicitent un rendez-vous avec la cadre supérieure de santé, responsable de la formation IDE pour validation et lui transmettent l'ANNEXE N°2.2.

**NB :** Le parcours de certains étudiants peut être modifié par les coordinatrices, en raison des contraintes de potentiel. Auquel cas, les étudiants et leur référent pédagogique sont informés dans les plus brefs délais.

## D. Annulation d'accueil en stage

Lorsqu'il y a une annulation d'accueil par les professionnels encadrants :

### Les Coordinatrices

- Informent le(s) étudiant(s) concerné(s).
- Proposent, aux étudiants concernés, d'autres lieux de stage et procèdent à l'affectation

## Annexe N°2.1 : Demande de changement de lieu de stage- RECTO

### A REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

**NOM :**

**PRENOM :**

**PROMOTION :**

**DATE :**

**FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE :**

**PERIODE DE STAGE CONCERNEE : STAGE**

**ATTRIBUE INITIALEMENT :**

**ARGUMENTATION DU SOUHAIT D'UN NOUVEAU STAGE :**

**AVIS DU REFERENT PEDAGOGIQUE :**

**Date :**

**AVIS DES COORDINATRICES:**

**Date :**

## Annexe N°2.1 : Demande de changement de lieu stage dans le cas d'une permutation VERSO

DATE :

SEMESTRE CONCERNE :

**NOM :**

**PRENOM :**

**PROMOTION :**

FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE : TYPE DE

STAGE INITIALEMENT PROGRAMME :

ARGUMENTATION DU SOUHAIT DE PERMUTATION :

**NOM :**

**PRENOM :**

**PROMOTION :**

FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE : TYPE DE

STAGE INITIALEMENT PROGRAMME :

ARGUMENTATION DU SOUHAIT DE PERMUTATION :

**AVIS DU REFERENT PEDAGOGIQUE :**

Date :

**AVIS DES COORDINATRICES :**

Date :

## Annexe N°2.2 : Demande de changement de type de stage

DATE :

SEMESTRE CONCERNE :

**NOM :**

**PRENOM :**

**PROMOTION :**

FORMATEUR REFERENT PEDAGOGIQUE :

CURSUS INITIALEMENT PROGRAMME :

ARGUMENTATION DU SOUHAIT DE CHANGEMENT DE CURSUS:

**AVIS DU REFERENT PEDAGOGIQUE :**

Date :

**AVIS DU CADRE SUPERIEUR de SANTE :**

Date

:

Année 2019/2020

Promotion 56 1<sup>ère</sup> année

### Annexe 3 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 1 (Tableau Prévisionnel non contractuel)

Des évolutions et ou changements peuvent survenir sur les modalités et dates envisagées

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
UE 1.1 Compétence 6	Travail écrit individuel sur table	3	Compensable avec UE 1.3 (coefficient 2)	Date communiquée ultérieurement	1h30	A L'IFSI
U.E 1.3 Compétence 7	QCM et/ou QROC	2	Compensable avec UE 1.1 (coefficient 3)	Date communiquée ultérieurement	1h	A L'IFSI
U.E 2.1 Compétence 4	QROC et/ ou QCM	1	Ces deux unités se compensent entre elles (coeff 1 UE 2.1 et coeff 3 pour UE 2.2)	Date communiquée ultérieurement	1h	A L'IFSI
U.E 2.2 Compétence 4	QCM et/ou QROC	3	Ces deux unités se compensent entre elles (coef 1 pour UE 2.1 et coef 3 pour UE 2.2)	Date communiquée ultérieurement	1h	A L'IFSI
UE 2.4 Compétence 4	QCM et/ou QROC	2		Date communiquée ultérieurement	1h	A L'IFSI
U.E 2.10 Compétence 3	Ecrit individuel sur table	2	Acquise pour les professionnels AS/AP Compensable avec l'UE 2.11 (même coef)	Date communiquée ultérieurement	2h	A L'IFSI
U.E 2.11 Compétence 4	QCM et/ou QROC	2	Compensable avec l'UE 2.10 (même coefficient)	Date communiquée ultérieurement	1h	A L'IFSI
U.E 3.1 Compétence 1	Travail écrit en groupe restreint	2		Date communiquée ultérieurement	3h30	A L'IFSI

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
U.E 4.1 Compétence 3	oral	2	Acquise pour les professionnels AS/AP	Date communiquée ultérieurement	30 minutes/étudiant	A L'IFSI
U.E 5.1 Compétence 3	Travail écrit en groupe restreint	2	Acquise pour les professionnels AS/AP	Date communiquée ultérieurement	3h30	A L'IFSI
U.E 6.1 Compétence 8 Méthodes de travail	Compte-rendu de lecture professionnelle	2		Date communiquée ultérieurement	Déterminée par l'étudiant	Domicile
U.E.6.2 Anglais	Présence et participation active	2		Date communiquée ultérieurement	20h	A L'IFSI

## Annexe 4 : EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 2 (Tableau)

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
1.1 Compétence 6	Ecrit sur table en groupes restreints	2	Compensable avec l'UE 1.2 (coefficient 2)	Date communiquée ultérieurement	3h30	IFSI
1.2 Compétence 5	QCM QROC	2	Compensable avec l'UE 1.1 (coefficient 2)	Date communiquée ultérieurement	1h	IFSI
2.3 Compétence 1	QCM QROC	2		Date communiquée ultérieurement	1h	IFSI
2.6 Compétence 4				Date communiquée ultérieurement		
3.1/3.2 UE 3.1 Compétence 1 UE 3.2 Compétence 2	Ecrit individuel à domicile à partir d'un recueil de donnéesissudustage	UE 3.1 = 2 UE 3.2 = 1	Ces deux UE sont Compensables avec l'UE 3.1 (coefficient 2) L'UE 3.2 (coefficient 1)	Date communiquée ultérieurement		
4.2 Compétence 6	Ecrit sur table	1		Date communiquée ultérieurement	1h ou 1h30	IFSI
4.3 Compétence 4	Présence et participation active	1		Date communiquée ultérieurement	PA	IFSI

Unités d'enseignements / Compétences	Modalités d'évaluation	Nombre d'ECTS	Particularités	Dates	Durée	Lieu
2.6 Compétence 4						
3.1/3.2 UE 3.1 Compétence 1 UE 3.2 Compétence 2	Ecrit individuel à domicile à partir d'un recueil de donnéesissudustage	UE 3.1 = 2 UE 3.2 = 1	Ces deux UE sont Compensables avec l'UE 3.1 (coefficient 2) L'UE 3.2 (coefficient 1)	Date communiquée ultérieurement		
4.2 Compétence 6	Ecrit sur table	1		Date communiquée ultérieurement	1h ou 1h30	IFSI
4.3 Compétence 4	Présence et participation active	1		Date communiquée ultérieurement	PA	IFSI
4.4 Compétence 4	Epreuve individuelle ensituation simulée	2		Date communiquée ultérieurement		
4.5 Compétence 7	Ecrit individuel sur table QCM QROC	1		Date communiquée ultérieurement	1h	IFSI
5.2 Compétence 1	Oral individuel 30 mn parétudiant	2		Date communiquée ultérieurement	30 mn par étudiant	IFSI
6.2 Anglais	Présence et participation active	2		Date communiquée ultérieurement	PA	IFSI

